

COMMUNE DE FROMELENNES
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté temporaire du Maire n° 04 - 2024
portant autorisation de travaux : Pose échafaudage

Le Maire de la Commune de FROMELENNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-2 et L2213-1,
Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire,

Vu la demande de **M. Fabien CABUT** en date du 29 janvier 2024 pour la réalisation de travaux divers, au niveau du logement de la boulangerie, en occupant temporairement le domaine public **au numéro 07 rue du Poteau à Fromelennes ;**

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

Vu l'intérêt général.

ARRÊTE

Article 1er. Du 31 janvier 2024 jusqu'à la fin des travaux (entre 03 semaines et 01 mois), la société Fabien CABUT est autorisée à procéder à l'installation d'un échafaudage pour les travaux au numéro 07 rue du Poteau à Fromelennes.

Article 2. La société Fabien CABUT occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 3. Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 4. La signalisation sera mise en place par la société Fabien CABUT ;

Article 5.

- Madame la Secrétaire de Mairie de Fromelennes
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GIVET
- Madame la policière municipale à FROMELENNES.
- Monsieur le Chef de Service Technique de Fromelennes
- Monsieur l'Adjoint Responsable de la Voirie de Fromelennes
- Monsieur Fabien CABUT, société couverture, zinguerie, bardage, isolation, velux.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fromelennes, le 29 janvier 2024

Le Maire

Pasca GILLAUX



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE FROMELENNES' around the top and 'PEUPLE-VOLE FRANÇAISE' around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with a sun above.

Monsieur le Maire Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Chalons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la publication ou notification.

